

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE
DU

11 - 05 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE – C 197

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

– Question de M. **Joos Wauters** au ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques et au ministre de la Défense sur le fort de Breendonk (n° 1696)

Orateurs : **Joos Wauters** et **André Flahaut**, ministre de la Défense, au nom de **Rik Daems**, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques 5

– Question de M. **Peter Vanhoutte** au ministre de la Défense sur le nouveau rôle des armes nucléaires (n° 1699)

Orateurs : **Peter Vanhoutte** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 6

– Interpellations de MM. **Luc Sevenhans** et **Stef Goris** au ministre de la Défense sur l'adhésion de la seconde phase JSF (n°s 380 et 391)

Orateurs : **Luc Sevenhans**, **Stef Goris** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 6

– Questions de MM. **Luc Sevenhans** et **Yves Leterme** au ministre de la Défense sur la construction de dragueurs de mines côtiers (n°s 1766 et 1792)

Orateurs : **Luc Sevenhans**, **Yves Leterme** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 7

– Question de M. **Karel Van Hoorebeke** au ministre de la Défense sur la caserne Léopold à Gand (n° 1731)

Orateurs : **Karel Van Hoorebeke** et **André Flahaut**, ministre de la Défense 9

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

RÉUNION PUBLIQUE

JEUDI 11 MAI 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENTE :

M. Jean-Pol HENRY

La séance est ouverte à 17 h 10.

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

FORT DE BREENDONK

Question de M. Joos Wauters au ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques et au ministre de la Défense sur "la conservation intégrale du mémorial du fort de Breendonk" (n° 1699)

M. Joos Wauters (Agalev-Ecolo) : Le fort de Breendonk présente une haute valeur symbolique pour tous ceux et toutes celles qui ont connu l'horreur de la seconde guerre mondiale.

Le monument qui avait été reconnu comme faisant partie du patrimoine national, le 19 août 1947, devait être conservé tel quel, dans son cadre naturel.

En 1998, le fort a été déclaré monument protégé. Avec les bunkers situés à proximité, il constitue un ensemble.

Or, la commune de Willebroek a l'intention d'aménager un quartier d'habitation à proximité immédiate du lieu. Cela implique que les bunkers devraient être détruits. Le paysage ouvert qui entoure le fort est donc menacé.

Qu'en est-il de ce dossier ? La procédure en matière de permis de bâtir a-t-elle été respectée ? Peut-on procéder à la démolition des bunkers ? Quelles mesures avez-

vous l'intention de prendre pour que le fort et le site qui l'entoure soient intégralement préservés ?

M. André Flahaut, ministre (*en néerlandais*) : Les plans de lotissement de la commune de Willebroek datent de 1995. Une enquête publique a été menée en 1996 et le dossier a été définitivement approuvé en 1999.

Les bunkers concernés par le plan de lotissement ne font pas partie du fort de Breendonk et ne sont donc pas considérés comme monument protégé. Le conseil d'administration du Mémorial n'est pas opposé à leur démolition, qui ne remet pas en cause l'intégrité du monument. Il n'y a donc pas lieu de prendre d'autres mesures. (*Poursuivant en français*)

Selon les plans que j'ai vus, les bunkers ne se trouvent donc pas dans le Mémorial proprement dit. Les personnes que j'ai rencontrées m'ont assuré que ces aménagements ne posaient aucun problème.

M. Joos Wauters (Agalev-Écolo) : Je répète qu'il y a tout juste deux ans, le fort de Breendonk a été classé. La construction d'un quartier résidentiel portera atteinte au site naturel sur lequel est érigé le fort et est de ce fait inacceptable. Nombreuses sont les organisations et les citoyens qui se disent choqués par les projets de la commune de Willebroek.

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : Aujourd'hui, je ne suis pas saisi par les responsables du Mémorial du Fort de Breendonk d'une plainte officielle à propos de ce qui risque de se passer.

J'ai été informé de ce dossier par une personne que j'ai rencontrée, le 8 mai dernier, lors des "Rencontres de la Mémoire" que j'avais organisées.

Si des plaintes devaient arriver, j'aviserais ; mais je ne suis pas sûr de pouvoir faire quelque chose !

Le **président** : L'incident est clos.

LE NOUVEAU RÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES

Question de M. Peter Vanhoutte au ministre de la Défense sur "le "British American Security Information Council"" (n° 1699).

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Ecolo) : Le document MC 400/2 fait actuellement couler beaucoup d'encre aux Etats-Unis dans la mesure où il attribuerait aux armes nucléaires un rôle plus important.

Les Etats membres de l'OTAN doivent se rencontrer lors d'un sommet qui se tiendra à Florence les 24 et 25 mai prochains. Quel sera l'ordre du jour de ce sommet ? Ce document y figure-t-il ?

Selon la nouvelle doctrine militaire, les armes nucléaires pourraient être mises en oeuvre contre des pays utilisant des armes chimiques ou biologiques.

Une éventuelle révision explicite ou implicite du rôle des armes nucléaires dans le cadre de l'OTAN figure-t-elle à l'ordre du jour du sommet de Florence ? Dans l'affirmative, quelle attitude le gouvernement belge compte-t-il adopter ? Le gouvernement est-il disposé à mener un débat parlementaire à ce sujet, avant l'organisation de cette conférence ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en néerlandais*) : La révision du document MC 400/2 n'est pas à l'ordre du jour de la conférence ministérielle des Etats membres de l'OTAN de Florence, à laquelle seuls les ministres des Affaires étrangères assisteront.

Le document susmentionné s'inspire du Nouveau Concept Stratégique qui définit le rôle des armes nucléaires et qui a été adopté lors du sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Washington au mois d'avril 1999. (*Pour-suivant en français*)

Cette question effleure mes compétences. Elle relève essentiellement de celles du ministre des Affaires étrangères.

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Écolo) : Les ministres de la Défense et des Affaires étrangères devraient se concerter pour fournir ensemble une réponse claire. Il ne s'agit pas de se renvoyer indéfiniment la balle.

Le position défendue dans le document est contraire au traité de non-prolifération. J'exige que ce problème soit porté à l'ordre du jour d'une commission dans les meilleurs délais.

Le **président** : Je vous propose, lors de la prochaine Conférence des Présidents, de demander à votre représentant de faire inscrire cette question à l'agenda de la Commission des Affaires étrangères.

L'incident est clos.

ADHÉSION À LA DEUXIÈME PHASE DU PROGRAMME "JOINT STRIKE FIGHTER"

– Interpellation de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur "l'invitation à participer à la deuxième phase du programme JSF" (n° 380)

– Interpellation de M. Stef Goris au ministre de la Défense sur "l'adhésion à la seconde phase du programme "Joint Strike Fighter" (n° 391)

M. **Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : En réponse à la question que je lui adressais le 2 mai dernier à propos de ce dossier, le ministre avait répondu qu'aucune décision n'avait encore été prise par le gouvernement au sujet du Joint Strike Fighter (le JSF). Quelques jours plus tard, les ministres Vande Lanotte et Aelvoet déclaraient sans sourciller que la Belgique ne participerait pas au programme JSF. Le ministre Flahaut a réagi à ces déclarations en plaidant en faveur d'une armée nouvelle. D'ici à 2015, la Belgique fera malgré tout l'acquisition de nouveaux avions de chasse.

En un mot, l'imprécision règne en maître dans ce dossier. Cette situation s'explique par les dissensions au sein de la majorité à propos du programme JSF : d'un côté, les libéraux et, de l'autre, les socialistes et les Verts. En attendant, l'industrie aéronautique flamande reste sur sa faim. La logique de l'attitude du gouvernement m'échappe. A mes yeux, le gouvernement fait preuve d'hypocrisie en privant l'industrie flamande et wallonne d'un projet important, alors que nous savons dès à présent que la Belgique fera l'acquisition de nouveaux appareils.

Une note du ministre précise que l'effet de retour économique doit être garanti. Si le ministre persiste dans la voie qu'il a empruntée, il ne sera plus guère question d'effet de retour.

M. Stef Goris (VLD) : Le projet de programme pour le JSF constitue une compétence régionale. Les Régions ont-elles demandé que ce dossier leur soit transmis ?

Nul ne sait si ce dossier comportera ou non un effet de retour économique. Il appartient aux Régions d'examiner cet aspect et de prendre la décision finale.

M. André Flahaut, ministre (*en néerlandais*) : Lors du conseil des ministres de demain, 12 mai, le gouvernement prendra position sur le remplacement à terme des F-16. Cette opération fait partie d'un plan de modernisation global des Forces armées pour les quinze prochaines années. Ma réponse décevra sans doute les interpellateurs, mais je ne peux en dire davantage au stade actuel.

M. Luc Sevenhans (VI. Blok) : En répondant de cette manière, le ministre Flahaut perd l'ultime parcelle de crédibilité qui lui restait encore. Pourquoi ne défend-il pas les intérêts de l'armée alors qu'il est ministre de la Défense ? Pourquoi se laisse-t-il marcher sur les pieds par ses collègues du gouvernement ?

Je ne comprends pas l'intervention de M. Goris : se rend-il compte qu'un des partenaires de la coalition, qui fait donc partie de la majorité, a déclaré en termes clairs et nets que les Régions n'auront aucunement voix au chapitre ?

M. André Flahaut, ministre (*en français*) : L'essentiel sera le plan global pour l'armée et non la fixation que font certains sur le remplacement d'avions de combat, d'avions de transport ou de dragueurs de mines. La seule chose importante est d'avoir une armée cohérente à l'horizon 2015.

Je ne mourrai pas pour le F-16 ni pour son remplacement. Ce qui m'importe, c'est le plan, soutenu par une majorité, que nous pourrons – et ce pour la première fois – mettre en oeuvre demain.

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : C'est exact. Mais chacun cherche à tirer à lui une partie du plan dont, en définitive, il ne reste plus rien. Je ne puis l'accepter.

Le président : Laissons à chacun la responsabilité de ses déclarations.

Au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin, nous aurons l'occasion de discuter du plan global et

chacun pourra alors à loisir exprimer son point de vue et ses critiques.

M. Stef Goris (VLD) : Nous attendons avec grand intérêt la décision du conseil des ministres de demain. J'espère que nous pourrons en discuter sous peu dans cette commission.

Le président : J'ai reçu deux motions.

Une motion de recommandation, signée par MM. Luc Sevenhans (VL. BLOK) et John Spinnewyn (VL. BLOK), est libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Luc Sevenhans

et la réponse du ministre de la Défense nationale, M. Flahaut,

compte tenu des déclarations du premier ministre Guy Verhofstadt aux termes desquelles les actuels avions de chasse F16 devront être remplacés en 2010-2015,

demande au gouvernement de prendre les décisions politiques qui s'imposent afin que les industries aéronautiques wallonne et flamande aient la certitude de pouvoir participer au processus de développement et de production de l'avion de chasse destiné à remplacer les actuels avions de chasse F16."

Une motion pure et simple a été signée par M. Peter Vanhoutte (Agalev-Ecolo), Mme Josée Lejeune (PRL-FDF-MCC) et M. Dirk Van der Maelen (SP).

Ces motions seront ultérieurement mises aux voix en séance plénière de la Chambre.

La discussion est close.

CONSTRUCTION DE DRAGUEURS DE MINES CÔTIERS

– *Question de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur "la construction de dragueurs de mines côtiers" (n°1766).*

– *Question de M. Yves Leterme au ministre de la Défense sur "la suppression de quatre dragueurs de mines côtiers dans le cadre de la réforme de l'armée" (n° 1792).*

M. Luc Sevenhans (VI. Blok) : Le dossier relatif aux nouveaux dragueurs de mines côtiers a finalement été bouclé, après avoir subi des retards consécutifs à une faillite. En reprenant le dossier, SKB a apporté la preuve de ses compétences. Cette matière bénéficie d'une large

unanimité. Lors d'un conseil des ministres restreint, un budget de 16 milliards de francs a même été attribué pour la construction de nouveaux dragueurs de mines côtiers.

Néanmoins, une rumeur répandue la semaine dernière évoque la possibilité de ne pas remplacer les dragueurs de mines côtiers. Le ministre avait pourtant déclaré le contraire. Il serait insensé d'interrompre le projet à présent que des millions ont été investis. Ce serait un véritable gaspillage.

SKB, la société impliquée dans le projet, a spécialement construit un chantier pour exécuter la commande. Si le projet devait être annulé, cette société serait condamnée à la faillite immédiate, ce dont le gouvernement serait seul responsable.

Le projet exerce également une incidence bénéfique sur l'emploi. En effet, quelques centaines d'emplois ont été créés pour les années à venir. Ils seraient bien évidemment menacés si le projet ne devait pas se concrétiser.

Selon d'aucuns, le ministre Vande Lanotte aurait déclaré que le projet a été annulé à la demande de la force navale. Ce ne sont que balivernes.

Il est absolument indispensable de mettre sur pied une armée spécialisée. Le dragage de mines est précisément une de nos spécialités. Les dragueurs de mines ne peuvent se concevoir sans les chasseurs de mines et inversement. Il est inacceptable que des chasseurs de mines soient transformés en dragueurs de mines. C'est du bricolage.

L'annulation d'une commande passée en 1994 constituerait un très mauvais signal pour l'industrie.

M. Yves Leterme (CVP) : Il est logique que les membres du Parlement posent des questions au sujet des déclarations faites par des membres du gouvernement. Par ailleurs, il me paraît déontologiquement justifié de ne pas fournir des informations trop détaillées avant qu'un sujet ait été discuté en conseil des ministres. Je limiterai par conséquent mes questions à des éléments qui ne devront pas nécessairement être abordés dans ce cadre et au sujet desquels le ministre se devra de répondre maintenant.

Cette affaire remonte à une quinzaine d'années. Ses répercussions économiques sont importantes car la région d'Ostende ne peut que se féliciter de l'emploi supplémentaire qui sera créé. Ceux qui souhaitent aujourd'hui renoncer au projet sont-ils bien conscients des implications de leur attitude ?

Que pense le ministre Flahaut du projet ?

Combien d'argent les pouvoirs publics ont-ils déjà investi dans ce projet ?

J'espère que, cette fois, le ministre ne s'abritera pas derrière le conseil des ministres de demain.

M. André Flahaut, ministre (en français) : À chacun sa conception de la déontologie ministérielle.

Le "kernkabinet" n'a pas d'existence légale ni constitutionnelle. La seule instance que je reconnaisse est le Conseil des ministres. Je ne vais pas, en faisant une déclaration ici, prendre le risque de donner à certains l'occasion de prendre des initiatives qui pourraient compromettre le plan global.

La réponse sera donc la même qu'à la précédente question, à savoir qu'il faut se concentrer sur une vision globale à l'horizon 2015.

Il faut se méfier des canaux parallèles d'information et des déclarations de ceux qui ne sont pas habilités à le faire. Dans une véritable démocratie, la décision finale appartient aux ministres contrôlés par une majorité parlementaire, même s'il s'agit du département de la Défense, même si une multitude d'intérêts s'y rattache, même si des lobbies existent. Je ne fais partie d'aucun lobby et mon seul souci est l'intérêt général.

Je ne vais donc pas aborder maintenant la justification du plan.

Certains étaient ministres lors de la précédente législature et, aujourd'hui, ils critiquent ce qui a été fait. À chacun sa déontologie.

En ce qui me concerne, j'essaie de demeurer le plus en harmonie et le plus constant avec moi-même.

Le président : Monsieur le ministre, il me semble normal qu'au vu d'articles de presse, des parlementaires vous posent des questions, tout en respectant et en approuvant votre déontologie.

Je ne trouve pas non plus responsable que certains ministres fassent certaines déclarations publiques.

M. Luc Sevenhans (VI. Blok) : Nous parlons d'un dossier en cours depuis de nombreuses années : cela n'a rien à voir avec l'une ou l'autre vision théorique concernant l'avenir de l'armée. Des accords ont été conclus, une entreprise a investi des millions et cette entreprise a le droit d'obtenir une réponse claire du gouvernement. Si nous supprimons aussi tous nos démineurs, il ne nous restera plus qu'une armée de parade. Les démineurs sont depuis longtemps un de nos seuls atouts militaires.

Ce dossier est moins militaire qu'économique et il a de nombreuses implications sociales.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Je n'ai nullement l'intention de remercier le ministre pour sa réponse.

S'agissant de la déontologie, je voudrais souligner qu'il est normal que, lorsque des politiciens font certaines déclarations, les parlementaires s'autorisent à les interroger.

Le ministre me reproche de changer d'attitude selon que mon parti est au gouvernement ou non. Je ne manquerai pas de lui adresser le même reproche à la première occasion.

J'espère que, demain, il aura le courage de défendre au conseil des ministres les positions qu'il a adoptées aujourd'hui dans cet hémicycle.

Je trouve inouï qu'il refuse de répondre à ma question très précise concernant le montant réservé à ce projet. Je vais me concerter avec mon groupe pour décider des démarches que nous allons entreprendre

Le **président** : Je vous rappelle qu'il y a, d'une part, les interpellations et, d'autre part, les questions orales. Ceci est une question orale.

Il y a une demande au sein de la Conférence des présidents pour qu'on chronomètre le temps de parole au sein des commissions. Cela n'a jamais été l'habitude de la nôtre.

Je rappelle aussi que nous aurons tout le temps de débattre de la question et qu'une motion de confiance pourra être déposée à l'issue du débat sur le plan global du ministre pour l'armée.

M. **Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : J'ai insisté auprès de mon chef de groupe pour que cette question soit transformée en interpellation, mais cela a été refusé. Je remercie le président de nous avoir accordé un temps de parole un peu plus long.

Il ne fait aucun doute que le ministre a déjà fait des déclarations à propos de ce dossier, notamment dans le *Financieel Economische Tijd* du 5 mai. Pourtant, il refuse de s'exprimer en commission. Voilà qui témoigne d'un manque de cohérence.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Quels paiements les pouvoirs publics ont-ils déjà effectués dans ce dossier ? Voilà une question précise !

M. **André Flahaut**, ministre (*en néerlandais*) : Je ne dispose pas des chiffres.

Le **président** : L'incident est clos.

CASERNE LÉOPOLD

Question de M. Karel Van Hoorebeke au ministre de la Défense sur "l'avenir de la Caserne Léopold à Gand" (n° 1731)

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Le ministre a déclaré il y a quelques mois que la Caserne Léopold serait concernée par la réforme du service médical. Qu'en est-il ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : La décision définitive devrait être prise demain au Conseil des Ministres.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 18 h. 10*